



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 octobre 2023
(OR. en)

13880/23

COPS 474
POLMIL 260
EUMC 424
COEST 539
RELEX 1148
CFSP/PESC 1356
CSDP/PSDC 689
CSC 474
EUMAM UKRAINE 19
PSC DEC 45

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) et abrogeant la décision (PESC) 2022/2096 (EUMAM Ukraine/2/2023)

DÉCISION (PESC) 2023/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la formation interarmes
pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne
en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine)
et abrogeant la décision (PESC) 2022/2096
(EUMAM Ukraine/2/2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2022/1968 du Conseil du 17 octobre 2022 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine)¹, et notamment son article 5, paragraphe 1,

¹ JO L 270 du 18.10.2022, p. 85.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 octobre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/1968 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine).
- (2) L'article 2, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2022/1968 dispose qu'un commandement de la formation interarmes (CAT-C) multinational est établi au niveau opérationnel.
- (3) Conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2022/1968, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, concernant la nomination des commandants de l'Union européenne au sein de l'EUMAM Ukraine, y compris le commandant de la formation interarmes.
- (4) Le 27 octobre 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/2096¹ portant nomination du général de division Piotr TRYTEK en tant que commandant de la formation interarmes à partir du 27 octobre 2022.
- (5) Le 28 septembre 2023, les autorités polonaises ont proposé que le général de brigade Piotr FAJKOWSKI succède au général de division Piotr TRYTEK en tant que commandant de la formation interarmes.
- (6) Le 29 septembre 2023, le commandant de la mission de l'Union européenne a soutenu cette proposition.

¹ Décision (PESC) 2022/2096 du Comité politique et de sécurité du 27 octobre 2022 portant nomination du commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) (EUMAM Ukraine/1/2022) (JO L 281 du 31.10.2022, p. 71).

- (7) Le 3 octobre 2023, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le général de brigade Piotr FAJKOWSKI soit nommé commandant de la formation interarmes à partir du 29 septembre 2023.
- (8) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Piotr FAJKOWSKI en tant que commandant de la formation interarmes pour l'EUMAM Ukraine à partir du 29 septembre 2023 et d'abroger la décision (PESC) 2022/2096,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Piotr FAJKOWSKI est nommé commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) à partir du 29 septembre 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2022/2096 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 29 septembre 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité
Le président / La présidente